



ÉTABLISSEMENT

Communauté
d'Agglomération Creil Sud
Oise (60)
24 rue de la Villageoise
60106 Creil

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, Emilie LAMMELIN, 24 rue de la Villageoise, 60106 Creil, FRANCE. Tel : +33 344647474.
E-mail : e.lammelin@creilsudoise.fr.

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché

Objet du marché

Mission de Maîtrise d'Oeuvre portant sur l'étude préliminaire d'une Passerelle en Gare de Creil.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71000000

Lieu d'exécution

Territoire de l'agglomération Creil Sud Oise 60106 CREIL
Code NUTS : FRE22

Caractéristiques principales

Mission de Maîtrise d'Oeuvre portant sur l'étude préliminaire d'une Passerelle en Gare de Creil.

Type de marché

Services : Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

L'Agglomération Creil Sud Oise et les communes qui la composent ainsi que ses partenaires ont engagé un vaste projet de renouvellement urbain et ferroviaire au coeur de l'Agglomération. Afin de définir la gare de demain, une étude de faisabilité a été menée et un scénario dit « de synthèse » a été retenu définissant, notamment, les objectifs principaux pour la future passerelle et ses accès Nord (à construire) et Sud (existant). Le prestataire travaillera avec les partenaires du projet à partir du scénario de synthèse sur l'optimisation du dimensionnement et la répartition des surfaces commerciales et de services. Les spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Une visite facultative des lieux est proposée aux candidats avant la remise de leur offre. Ils contacteront le secrétariat au 03 44 64 74 92. Lors de la visite aucune réponse ne sera donnée aux candidats. Ils devront déposer leurs questions sur le site marches-securises.fr. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager ou non des négociations avec l'ensemble des candidats classés après une première analyse sur la base des critères de sélection des offres.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Oui

Des variantes seront prises en considération : Non

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

L'avis implique un marché public.

Division en lots : Non

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Lundi 16 mars 2020 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés :

Aucune garantie et caution n'est exigée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur le budget de l'agglomération et seront rémunérées selon les prescriptions du cahier des clauses administratives particulières et en application du chapitre II du titre IX de la partie réglementaire du CCP.

Le mode de règlement retenu est le virement avec mandatement. Le délai de paiement applicable au présent marché est de trente (30) jours dès réception dans les locaux de l'ACSO de la facture établie par le prestataire. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement aux attributaires des marchés.

Les candidats peuvent présenter une offre seul ou en groupement, solidaire ou conjoint.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Unité monétaire utilisée : Euro.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

Conditions de participation

Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Une attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes est demandée.

Conditions propres aux marchés de services

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOT12).

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Autre justificatif / Commentaire :

Commentaire :

Désignation par le candidat de la (des) personne(s) habilitée(s) à recevoir les communications du pouvoir adjudicateur par l'intermédiaire de « la fiche contact ». Ce document permet au pouvoir adjudicateur, en cas de nécessité, de transmettre par e-mail directement au service ou la personne en charge du dossier tous les courriers nécessaires au déroulement de la procédure

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

20VRD001 gare passerelle

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier 80000 Amiens FRANCE. Tél. +33 322336170. E-mail : greffe.ta-amiens@juradm.fr.
Fax +33 322336171.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier 80000 Amiens FRANCE. Tél. +33 322336170. E-mail : greffe.ta-amiens@juradm.fr.
Fax +33 322336171.

Date d'envoi du présent avis

30 janvier 2020